

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

61^e session plénière

Strasbourg, 6-9 décembre 2011
Palais de l'Europe
Salle 9

Ordre du jour annoté

1. Ouverture de la réunion

M. Jan Kleijssen, Directeur de la Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, ouvrira la réunion à 14 heures.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

3. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Le PC-CP a tenu sa 68^e réunion en mai 2011. Le PC-CP a tenu sa 1^{re} réunion plénière du 8 au 10 novembre 2011. Pour la première fois dans l'histoire du PC-CP, le groupe – composé de neuf membres élus par le CDPC à titre personnel – a été élargi pour permettre la participation de représentants de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le CDPC est invité à prendre acte du rapport sommaire de la réunion plénière et des informations fournies par le Secrétariat sur les principaux points examinés, à savoir le projet de recommandation concernant les détenus étrangers et le projet de code d'éthique européen à l'usage du personnel pénitentiaire. Le PC-CP a, en outre, discuté des éventuelles suites à donner à la Résolution n^o 2 des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe sur la politique pénitentiaire (Conférence d'Istanbul, novembre 2010) ainsi qu'aux conclusions adoptées à la 16^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP) (Strasbourg, octobre 2011) (voir ci-dessous).

a. Détenus étrangers

Le PC-CP a tout d'abord examiné le texte du projet de recommandation concernant les détenus étrangers en décembre 2010, puis l'a réexaminé, ainsi que son commentaire, en mai 2011. Le CDPC a examiné les deux textes à sa session plénière de juin 2011 et chargé le Secrétariat de demander aux délégations du CDPC de lui faire parvenir des observations supplémentaires (par le biais d'une procédure écrite) et d'établir un recueil de toutes les observations reçues qui seront prises en

considération par le PC-CP lors de l'examen, et éventuellement de la finalisation, du projet de recommandation à sa réunion plénière de novembre 2011. Huit délégations du CDPC ont envoyé des observations écrites sur le texte et le projet de recommandation, tel qu'il a été modifié, a été examiné, révisé et finalisé par le PC-CP, avec son commentaire, en novembre 2011.

Le CDPC est invité à examiner le projet de recommandation concernant les détenus étrangers, ainsi que son commentaire, à approuver les textes et à les transmettre au Comité des Ministres en vue de leur adoption au début de l'année prochaine.

b. Projet de code d'éthique européen à l'usage du personnel pénitentiaire

Le projet de code d'éthique européen à l'usage du personnel pénitentiaire a pour but principal d'aider le personnel pénitentiaire à tous les niveaux dans son travail quotidien avec les détenus. Le projet de texte a été examiné par le PC-CP à ses réunions de mars et de mai 2011. A sa dernière session plénière (juin 2011), le CDPC a examiné le projet de code et chargé le Secrétariat de demander aux délégations du CDPC de lui adresser des observations supplémentaires (par le biais d'une procédure écrite) et d'établir un recueil de toutes les observations reçues que le PC-CP prendra en considération à sa réunion plénière de novembre 2011 afin de finaliser le projet de code de manière à le soumettre au CDPC à sa réunion plénière de décembre 2011 pour approbation et adoption ultérieure par le Comité des Ministres au début de l'année prochaine. Six délégations du CDPC ont fait parvenir des observations écrites sur le texte et le projet de code a été examiné, révisé et finalisé par le PC-CP en novembre 2011.

Le CDPC est invité à examiner le projet de code, à l'approuver et à le transmettre au Comité des Ministres en vue de son adoption au début de l'année prochaine.

c. Suites à donner à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice, « Moderniser la justice au troisième millénaire : une justice transparente et efficace ; les prisons dans l'Europe d'aujourd'hui » (Istanbul, Turquie, 24 – 26 novembre 2010)

A sa dernière session plénière, le CDPC a examiné le « document de travail » (CDPC (2011) 6rev) élaboré par le Secrétariat et contenant des propositions précises au sujet des méthodes de travail et du calendrier approprié pour donner suite à la Résolution n° 2 adoptée à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice sur le thème « Moderniser la justice au troisième millénaire : une justice transparente et efficace ; les prisons dans l'Europe d'aujourd'hui » (Istanbul, novembre 2010). La Résolution n° 2 (« La politique pénitentiaire dans l'Europe d'aujourd'hui ») prévoit une approche en trois étapes, à savoir (a) l'évaluation des mesures prises par les Etats membres du Conseil de l'Europe pour suivre les recommandations pertinentes du Comité des Ministres dans le domaine pénitentiaire ; (b) faire le bilan des problèmes principaux rencontrés par les administrations pénitentiaires nationales ; (c) et, à la lumière des deux premières étapes, examiner s'il est nécessaire d'élaborer un instrument juridiquement contraignant ou de prendre d'autres mesures. Le CDPC a approuvé le document de travail et chargé le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour donner suite à la Résolution n° 2. Le CDPC est invité à prendre acte des informations fournies par le Secrétariat concernant les mesures déjà prises pour mettre en œuvre la Résolution n° 2 (mesures n°s 1, 2, 3 et 4 du document de travail) et les mesures à mettre en œuvre ultérieurement (n°s 5, 6 et 7).

Compte tenu de ce qui précède, le CDPC est invité à examiner et à approuver la proposition visant à organiser, s'agissant de trouver des moyens de réduire la surpopulation carcérale (paragraphe n° 10 de la Résolution), une manifestation qui réunirait des représentants du CCJE, du CCPE, du CDPC, du PC-CP et du CEP et se tiendrait à Strasbourg en 2012. Dans la situation financière actuelle, une telle manifestation d'ampleur restreinte semble être plus appropriée qu'une conférence internationale (ministérielle).

d. 16^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP)

Le CDPC est invité à prendre acte de la tenue, les 13 et 14 octobre 2011, de la 16^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP) sur le thème « Travaillons ensemble pour promouvoir la réinsertion sociale des détenus ». Des directeurs de prison ainsi que des directeurs d'insertion et de probation ont participé à la Conférence. Les discussions s'articulaient autour de

trois ateliers et les participants ont été invités à exprimer leurs points de vue sur un certain nombre de questions ; ils ont répondu à deux questionnaires, le premier avant la conférence sur la mise en œuvre des normes les plus récentes du Conseil de l'Europe en la matière, et l'autre au cours de la conférence. Le CDPC est invité à prendre note de l'analyse des deux questionnaires.

Le CDPC est également invité à prendre acte du fait que, de l'avis général de l'ensemble des participants, le meilleur moyen d'améliorer l'application des normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine consiste à échanger les meilleures pratiques et à renforcer les contacts entre l'administration pénitentiaire et les services de probation au niveau européen. Les participants ne sont pas parvenus à un consensus concernant le lancement de travaux destinés à élaborer un instrument contraignant sur les prisons.

La Conférence a adopté des conclusions qui comportent un certain nombre de propositions. Le CDPC est invité à examiner ces conclusions ainsi que les documents CDPC (2011)25 et PC-CP (2011) 21 qui se rapportent aux suites éventuelles à donner à la Conférence et, si nécessaire, à prendre des décisions.

e. Elections

Le CDPC est invité à noter que le mandat de quatre membres du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) expirera en 2011 et à élire ultérieurement quatre nouveaux membres. Le document CDPC (2011) 27 (« Election de nouveaux membres ») donne des informations détaillées sur la procédure d'élection des membres du PC-CP. A la demande spéciale du Bureau du CDPC, le Secrétariat a élaboré un document (PC-CP (2011) 14) contenant une liste de tous les membres de ce comité depuis sa création.

4. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes de coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Le CDPC est invité à prendre part à un échange de vues avec M. Per Hedval, président du PC-OC, concernant, en particulier, les activités actuelles et futures du comité. Le CDPC est invité à prendre acte des décisions adoptées par le PC-OC à sa 61^e réunion. Son attention est attirée tout spécialement sur les propositions relatives aux suites à donner au questionnaire sur la juridiction et le transfert des procédures et sur celles qui concernent des mesures concrètes destinées à faciliter l'application des conventions de coopération internationale en matière pénale.

5. Délinquants dangereux et détention préventive de sûreté

A sa dernière réunion plénière, en juin, le CDPC a examiné le rapport sur « La condamnation, la gestion et le traitement des délinquants 'dangereux' » établi par Mme Nicola Padfield. S'agissant des suites à donner au rapport, le CDPC « a chargé son Bureau de clarifier la portée des éventuelles futures activités normatives et de présenter un éventuel plan d'action à cet égard pour discussion lors de sa prochaine réunion plénière en décembre ». A sa dernière réunion en octobre 2011, le Bureau a approuvé le projet de plan d'action établi par le Secrétariat, assorti de quelques modifications, et a décidé de le soumettre à la session plénière du CDPC en décembre.

Le CDPC est invité à examiner et à approuver le document CDPC-BU (2011) 5 (« Délinquants dangereux – Axe de travail proposé »).

6. Processus de réforme du Conseil de l'Europe – Activités futures et priorités du CDPC

Le CDPC pourrait examiner ensemble les points 6 a. et b. inscrits à l'ordre du jour car ils sont liés.

Le CDPC est invité à prendre acte des informations fournies par le Secrétariat sur le processus de réforme du Conseil de l'Europe et ses éventuelles conséquences pour l'avenir du CDPC. A cet égard, le CDPC est invité à approfondir sa réflexion sur la continuité de ses activités actuelles et à discuter des futurs travaux et méthodes de travail qu'il pourrait envisager dans ce contexte particulier.

Les membres du CDPC sont invités à exprimer leur position concernant toute activité importante susceptible d'être menée dans les années à venir.

Enfin, le CDPC est invité à prendre acte des nouveaux mandats pour 2012-2013 du CDPC, du PC-OC et du PC-CP, tels qu'ils ont été adoptés par le Comité des Ministres le 23 novembre 2011.

Le CDPC est invité à noter que le mandat du président (M. Hans-Holger Herrnhof) expirera à la session plénière de 2011. Il est aussi invité à noter que les mandats du vice-président (M. Roland Miklau) et de deux membres du Bureau (Mme Maria Gavouneli et M. Florin Razvan Radu) expireront en 2011.

Le CDPC est invité à élire le président, le vice-président et de nouveaux membres du Bureau du CDPC. En outre, le CDPC est invité à élire parmi les membres du Bureau une personne en tant que rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

7. 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Vienne, septembre 2012)

Le CDPC est invité à prendre acte des informations fournies sur l'état des préparatifs de la prochaine Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice qui aura lieu en septembre 2012 à Vienne et, en particulier, du fait que le thème proposé pour la conférence est « **Réponses à la violence urbaine** » et que les sous-thèmes suggérés sont les suivants :

- réseaux sociaux et communications ;
- responsabilité individuelle et collective ;
- les jeunes en tant qu'auteurs d'infractions et victimes ;
- libertés fondamentales et droits de l'homme.

Le CDPC est invité à tenir un premier échange de vues sur le thème et les sous-thèmes proposés pour la Conférence. Il pourrait aussi commencer à discuter des éléments qui devraient caractériser les futures résolutions à soumettre aux ministres de la Justice pour examen et approbation à la Conférence de Vienne. Le CDPC pourrait tenir ces premières discussions sur la conférence puis charger le Bureau, à sa prochaine réunion, de prendre en considération les conclusions de ces discussions et d'élaborer sur cette base un/des projet(s) de résolution à approuver ultérieurement par le CDPC plénier.

8. Criminalité transnationale organisée

A sa dernière session plénière en juin, le CDPC « i. (...) a soutenu la proposition d'aborder la question du crime organisé à travers une approche globale et multidisciplinaire. Le CDPC a souligné l'importance d'offrir une valeur ajoutée à cet égard et a donc considéré qu'il devait rester réaliste en tenant compte de ses propres capacités ainsi que de l'existence des activités menées sur ce sujet par d'autres organisations internationales afin d'éviter les doublons. Il a chargé le Bureau d'examiner de manière plus approfondie la question concernant l'établissement d'un nouveau sous-comité pour travailler dans ce domaine en identifiant clairement sa composition et les fonctions, éventuellement visant notamment à préparer un événement international ; ».

A sa dernière réunion en octobre 2011, le Bureau a examiné le document sur le crime organisé – et son annexe (« Feuille de route ») – établi par le Secrétariat et discuté dans le détail de son contenu et des propositions d'activités futures qu'il contient. Le Bureau a accueilli favorablement l'idée de reprendre la question du crime organisé et de créer un groupe ad hoc à cet effet. Il a chargé le Secrétariat de modifier le document à la lumière de la discussion et dans la perspective de sa présentation (en tant que document établi par le Secrétariat) au CDPC lors de sa réunion plénière de décembre 2011.

Le CDPC est invité à examiner et à approuver le document CDPC (2011) 20 (« Criminalité transnationale organisée – Activités éventuelles sous les auspices du CDPC ») – et son annexe (« Feuille de route »).

9. Recommandations adoptées par l'Assemblée parlementaire à la session d'octobre demandant un avis du CDPC

Le 26 octobre 2011, le Comité des Ministres a demandé au CDPC de lui soumettre des avis sur les recommandations adoptées par l'Assemblée parlementaire à sa session d'octobre concernant les

thèmes suivants : 1) combattre les « images d'abus commis sur des enfants » par une action engagée, transversale et internationalement coordonnée ; 2) la pornographie violente et extrême et 3) les recours abusifs au secret d'Etat et à la sécurité nationale : obstacles au contrôle parlementaire et judiciaire des violations des droits de l'homme.

Le CDPC est invité à examiner les projets d'avis établis par le Secrétariat suite aux instructions/indications fournies par le Bureau à sa dernière réunion en octobre 2011, à les approuver et à charger le Secrétariat de les transmettre au Comité des Ministres.

10. Points d'information

Le CDPC est invité à prendre acte des informations fournies par le Secrétariat concernant les différentes questions figurant sous ce point.

11. Questions diverses

12. Date des prochaines réunions du Bureau et de la session plénière du CDPC